

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 octobre 2017

10^{ème} Commission

N° CP2017-9-10-1

Service instructeur

DSOL - Service stratégie et ressources

Service consulté

**APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)
POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU
LOGEMENT (ASSL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET A LA LUTTE
CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
ANNÉE 2018**

Résumé : Dans le cadre des missions que lui confère la loi du 31 mai 1990, le Département, par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité pour le Logement, peut soutenir des ménages en prenant en charge des accompagnements sociaux liés au logement (ASSL) individuels ou collectifs. Il peut aussi financer des aides à la gestion locative aux associations et agences immobilières à vocation sociale. Le Département s'investit également dans le développement d'actions de lutte contre la précarité énergétique. Il est proposé de renouveler l'appel à projets dédié au titre de 2018.

Outre les aides exceptionnelles versées aux ménages au titre de l'accès au logement et des dettes de loyer, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) peut financer :

- des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et des familles bénéficiant du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ou dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique,
- les suppléments de dépenses de gestion locative assumés par les associations qui sous-louent des logements à des personnes défavorisées ou qui en assurent la gestion pour le compte des propriétaires.

Depuis 2016, le FSL lance annuellement un appel à projets pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement, d'aide à la gestion locative et de lutte contre la précarité énergétique. Le budget total s'élève à 453 752 €. Ce budget est constant

et correspond aux actions financées par le FSL en 2015. L'appel à projets se compose de quatre axes :

- Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi),
- Axe 2 : l'accompagnement social lié au logement collectif (ASLLc),
- Axe 3 : l'aide à la gestion locative,
- Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique.

Une convention annuelle est signée entre les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets et le Département. Les conventions signées suite à l'appel à projets 2017 arrivent à échéance au 31 décembre 2017. Il est ainsi proposé de renouveler l'appel à projets au titre de 2018 en conservant les quatre axes précités.

En parallèle, en 2017, une convention de partenariat a été signée avec l'association ACTILOG pour l'attribution de 20 logements gérés par l'association à des ménages orientés par les services sociaux du Département, pour un montant total de 24 000 €. Il est proposé d'intégrer pour 2018 cette action dans l'appel à projets.

1. Bilan de l'appel à projets 2017

	ASLLi		ASLLc		ASLLc " Lutte contre la précarité énergétique"		AGL		TOTAL	
	Demandé en 2017	Proposé au vote en 2017	Demandé en 2017	Proposé au vote en 2017	Demandé en 2017	Proposé au vote en 2017	Demandé en 2017	Proposé au vote en 2017	Demandé en 2017	Proposé au vote en 2017
ACCES	39 780 €	39 559 €			3 000 €	0 €			42 780 €	39 559 €
ACTILOG			36 000 €	0 €	10 000 €	0 €	83 200 €	79 040 €	129 200 €	79 040 €
ALEOS	28 067 €	30 719 €					520 €	520 €	28 587 €	31 239 €
APPONA	3 978 €	1 326 €							3 978 €	1 326 €
ALSA							5 200 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €
APPART							7 280 €	7 280 €	7 280 €	7 280 €
APPUIS	53 040 €	41 548 €	35 500 €	35 500 €	10 000 €	0 €			98 540 €	77 048 €
C. BINDER	31 161 €	21 879 €			38 200 €	38 200 €	520 €	520 €	69 881 €	60 599 €
DAL			65 000 €	55 000 €					65 000 €	55 000 €
ESPOIR	44 421 €	44 421 €							44 421 €	44 421 €
UDAF	53 040 €	53 040 €							53 040 €	53 040 €
TOTAL	253 487 €	232 492 €	136 500 €	90 500 €	61 200 €	38 200 €	96 720 €	92 560 €	547 907 €	453 752 €
BP 2017	232 492 €		90 500 €		38 200 €		92 560 €		453 752 €	

Rajouter moratoire 1er semestre 2016 pour les ASLLi : montant complémentaire 55 153 € (ne concerne pas UDAF)

En 2017, l'ensemble des demandes n'ont pas pu être satisfaites et plus particulièrement dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement collectif et la lutte contre la précarité énergétique. Une enveloppe totale de 453 752 € sur 547 907 € sollicités a été répartie entre les 11 associations ayant répondu à l'appel à projets.

2. Budget de l'appel à projets 2018

Compte tenu de l'augmentation des demandes, notamment en accompagnement social lié au logement individuel et des besoins repérés, il est proposé de majorer financièrement de manière raisonnable le budget des quatre axes de l'appel à projets 2018.

Le financement de ces augmentations se fera sans hausse de la contribution du Département ni demande spécifique auprès des autres contributeurs. Il sera directement assuré par le Fonds.

Il est proposé les enveloppes suivantes :

- Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi) : la mission a l'objectif de renforcer la prévention des impayés et des procédures d'expulsion.

L'état de consommation au 30/06/2017 à 57 % montre une tendance à la hausse du nombre de demandes d'accompagnement individuel. Elle conduirait à une projection de l'utilisation des mesures à 114 % au 31/12/2017. Ces accompagnements concernent à plus de 60 % les démarches relatives au maintien, participant ainsi à la prévention contre l'expulsion locative. Ils représentent ainsi un instrument efficace à disposition des acteurs sociaux.

→ Aussi, il vous est proposé d'augmenter l'enveloppe dédiée à l'ASLLi au montant projeté des demandes 2017, soit 114 % représentant une augmentation de 32 487 €. L'enveloppe 2018 pourrait donc s'établir à **264 979 €** correspondant à 1 199 mois/mesure.

- Axe 2 : l'accompagnement social lié au logement collectif (ASLLc) : il vous est proposé de l'intituler « Actions collectives et spécifiques liées au logement » pour permettre d'y intégrer l'action de l'association ACTILOG relative à l'attribution de logements.

Il est proposé de revoir l'enveloppe de cet axe à hauteur de **130 500 €** pour :

- développer une offre supplémentaire de logements adaptés, prioritairement en faveur de jeunes issus de l'ASE. Le besoin a été identifié : en 2016, 25 logements ont été attribués, dans le cadre de l'action spécifique d'attribution de logements à des ménages orientés par les services sociaux du Département (17) et de l'ASE (8).
- y inclure une hausse de 10 000 € en faveur d'actions visant à traiter les situations d'octroi du concours de la force publique dans le cadre de l'expulsion locative. Cette mission, exercée actuellement par l'association « Droit Au Logement » (DAL), mérite d'être renforcée. En 2016, le DAL a permis le relogement de 116 ménages et le maintien dans les lieux de 79 familles.

- Axe 3 : l'aide à la gestion locative : considérant l'augmentation refusée en 2017 à ACTILOG qui avait répondu à l'appel à projets pour un montant de 83 200 € (160 logements) et auquel une enveloppe de 79 040 € avait été allouée et à la récente labellisation d'ALEOS en tant qu'agence immobilière à vocation sociale (AIVS), il est proposé d'augmenter l'enveloppe à hauteur de **104 000 €** pour poursuivre le développement d'un parc privé à caractère social de qualité (200 logements à la place de 178), et répondre à la hausse des logements gérés notamment par ACTILOG et ALEOS.

Il s'agit de proposer une offre supplémentaire de logements à des ménages en situation précaire tout en sécurisant les bailleurs.

- Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique : l'ambition de la collectivité est clairement affichée dans ce domaine, compétence du Département et pilier de la politique volontariste du Département en matière de logement. Il vous est proposé de valoriser cette enveloppe à hauteur de **58 200 €**.

Cette augmentation permettrait d'étendre les actions de médiation énergie déployées actuellement sur le territoire de Colmar, sur le Nord du département (secteur de Sainte-Marie-Aux-Mines) voire le Sud.

En résumé :

	AAP 2017 + ACTILOG (hors AAP)	AAP 2018	Variation
AXE 1 : ASSL individuel	232 492,00 €	264 979,00 €	14,0%
AXE 2 : Actions collectives et spécifiques liées au logement	- ASSL collectif 90 500,00 €	- ASSL collectives et actions spécifiques 100 500,00 €	14,0%
	- ACTILOG hors AAP 24 000,00 €	- ACTILOG intégration AAP 30 000,00 €	
AXE 3 : Aide à la Gestion Locative (AGL)	92 560,00 €	104 000,00 €	12,4%
AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique	38 200,00 €	58 200,00 €	52,4%
TOTAL :	477 752,00 €	557 679,00 €	16,7%

3. Modalités de l'appel à projets

Le cahier des charges de l'appel à projets comprend 3 chapitres introduits par des éléments de contexte et rappelant les enjeux de la politique départementale.

Ces chapitres sont consacrés aux points suivants :

- l'objet de l'appel à projets,
- les modalités de réponse et de sélection,
- le suivi et l'évaluation des actions.

a. Synthèse

L'appel à projets porte sur quatre axes :

- Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi),
- Axe 2 : les actions collectives et spécifiques liées au logement,
- Axe 3 : l'aide à la gestion locative,
- Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique.

Chacun de ces axes fait l'objet d'un descriptif détaillé portant sur le public visé, les objectifs, les missions confiées et les conditions de financement de chaque projet.

b. Budget

Comme évoqué précédemment, il est proposé de répartir une enveloppe de **557 679 €** sur les 4 axes :

- Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi)	264 979 €
- Axe 2 : les actions collectives et spécifiques liées au logement	130 500 €
- Axe 3 : l'aide à la gestion locative	104 000 €
- Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique	58 200 €

c. Calendrier

- présentation de l'appel à projets en 10 ^{ème} commission le :	29.09.2017
- lancement de l'appel à projets - Commission Permanente le 06/10/2017 :	13.10.2017
- réception des candidatures le :	27.11.2017
- présentation en 10 ^{ème} commission des projets proposés le :	15.12.2017
- délibération en faveur des candidats retenus - Commission Permanente :	janvier 2018
- lancement des projets :	1 ^{er} trimestre 2018

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 29 septembre 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le recours à un appel à projets du FSL pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et à la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2018,

- d'approuver le cahier des charges y afférent, annexé au présent rapport,

- d'approuver les montants des enveloppes réservées à chaque axe de projets qui seront prélevés sur le FSL, sous réserve de confirmation de la participation du Département à ce Fonds :

• Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi)	264 979 €
• Axe 2 : les actions collectives et spécifiques liées au logement	130 500 €
• Axe 3 : l'aide à la gestion locative	104 000 €
• Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique	58 200 €

- de m'autoriser à ouvrir l'appel à projets le 13/10/2017, les candidats ayant jusqu'au 27/11/2017 pour se positionner.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Brigitte KLINKERT